

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2008

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Pérat-----
ARTICLE 19

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 19 est un recul sur les droits acquis depuis la loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions.